

7883

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une foi

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

LES JOURNEES DE L'ECONOMIE SENEGALAISE – EDITION 2006

Les nouvelles orientations stratégiques du DSRP II

Accent sur la création de richesses

Présentateur : Mayacine CAMARA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LA VISION DU DSRP II	4
QUELLES STRATÉGIES A METTRE EN PLACE ?	6
I. <i>Création de richesses : pour une croissance pro pauvre</i>	8
1.2. Politiques sectorielles à mettre en oeuvre	10
Secteurs d'appui à la création de richesses	19
1.3. Mesures d'accompagnement	21
II. Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base	25
III. Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophe	27
IV. Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif	27
V. MISE EN OEUVRE DE SUIVI-EVALUATION	29
VI. RISQUES DE LA STRATEGIE	32

Introduction

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP-II) est marqué par l'évolution **au niveau de la démarche participative**. Des commissions de travail ont été mises en place autour des catégories d'acteurs que sont (i) les acteurs étatiques, (ii) les organisations de la société civile, (iii) les collectivités locales, (iv) le secteur privé et (v) les partenaires au développement. Chaque catégorie s'est organisée de manière autonome pour produire sa contribution, d'abord sur le rapport d'avancement, ensuite sur la réactualisation du diagnostic et enfin sur la révision des objectifs et de la matrice des mesures.

Le processus a pu également tirer profit des résultats définitifs de l'ESAM II, ainsi que de l'enquête EDS IV, l'enquête 123, l'étude sur la « Gestion des risques en milieu rural au Sénégal, les revues des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les données de suivi dans les secteurs qui permettent donc une analyse plus fine des déterminants de la pauvreté. Par ailleurs, diverses études produites avec l'appui des partenaires notamment dans le domaine de la revue des dépenses publiques, les travaux thématiques sur les OMD, et l'analyse des secteurs ont permis d'enrichir les analyses et la définition des stratégies.

Les différentes contributions des commissions ont permis de retenir les axes suivants :

- Création de richesses et croissance pro pauvre : (i) tous les secteurs prioritaires précédemment identifiés dans le DSRP 1 sont maintenus mais à cela s'ajoute la SCA qui occupe une place centrale, et les nouvelles priorités relatives aux infrastructures de transport et à l'énergie comme politiques multisectorielles pour booster la croissance.
- Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base: cet axe est maintenu avec les mêmes secteurs et priorités mais avec un accent particulier sur les besoins d'accélérer les résultats pour avoir les impacts recherchés en vue d'atteindre les OMD dans les secteurs sociaux.
- La Protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes constitue le troisième axe. Cet axe prend en compte les nouvelles priorités de l'Etat mais aussi des populations en matière de gestion des risques et catastrophes auxquels elles ont été confrontées ces dernières années (naufrage du bateau « le Joola », inondations, invasions acridiennes, pluies hors saisons etc.).
- Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif, comme quatrième axe, prend en compte les évolutions notées depuis 2002, avec la mise en place du PNBG, le plan d'action CFAA /CPAR, entre autres.

LA VISION DU DSRP II

La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP est basée sur l'analyse des tendances fortes de l'évolution économique, sociale et culturelle, interne et externe, et sur divers partenariats et engagements, notamment ceux pris dans le cadre des OMD, du plan stratégique de l'UA, du NEPAD, de la CDEAO et de l'UEMOA. En effet, pendant les 10 prochaines années (à l'horizon 2015), le Sénégal évoluera, d'une part, dans le contexte d'une économie mondiale caractérisée par une réduction des obstacles aux échanges équitables et équilibrés et marqué par des flux importants de capitaux du nord vers le Sud avec une plus grande efficacité de l'aide au développement, conformément aux engagements pris pour l'atteinte des OMD, ainsi que sur un raffermissement des solidarités internationales sous-tendues par des rapports de partenariat et d'équité des plus consensuels. D'autre part, il sera pris en considération le contexte d'une économie sous-régionale et africaine intégrée, avec des politiques communes dans les domaines stratégiques de développement.

Avec la poursuite des efforts actuels et la détermination des autorités à réaliser une profonde transformation des structures socio-économiques du pays, le Sénégal sera, en 2015, un pays doté d'infrastructures sociales de base et de proximité qui garantissent aux ménages urbains et ruraux leurs droits fondamentaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation de qualité, aux services énergétiques, aux services de santé de qualité, à la mobilité et aux infrastructures marchandes et à la sécurité. La quasi-totalité des Sénégalais seront des citoyens instruits et disposeront de capacités et de compétences pour trouver des emplois décents, gérer leur vie et la santé de leur famille, participer à la vie politique, culturelle et scientifique de la nation. Enfin d'ici 2015, le gap numérique entre le Sénégal et les autres pays développés sera fortement réduit et l'accès au TIC sera généralisé et fera partie de la culture des Sénégalaises et Sénégalais notamment dans les domaines de l'accès aux connaissances et à l'information à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Avec l'engagement de tous les acteurs, les Sénégalaises et Sénégalais vivront d'ici 2015, dans un contexte marqué par l'égalité des chances d'accès aux opportunités économiques et aux services publics de tous les citoyens, avec l'élimination effective des facteurs d'exclusion sociale et de discrimination notamment de genre et envers les groupes vulnérables comme les handicapés, les malades du SIDA, les enfants et les femmes en situation de vulnérabilité, etc.

Le processus de changement démographique amorcé au cours des dernières décennies devrait se traduire en 2015 par un rythme d'accroissement de la population en adéquation avec les objectifs d'accélération de la croissance économique et d'amélioration de la qualité de vie des populations. Un allongement de l'espérance de vie à la naissance devrait être observé du fait des progrès enregistrés dans les domaines de l'hygiène individuelle et collective, de la nutrition, des changements de comportements et de l'élargissement de l'offre et l'amélioration de la qualité des services de santé. Les investissements conséquents réalisés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la création d'emplois et de la santé de la reproduction des jeunes devraient permettre d'améliorer la qualité du capital humain, faisant ainsi de la jeunesse de la population sénégalaise un atout majeur pour la relance de la croissance économique et l'atteinte des objectifs de développement. Les tendances démographiques indiquent qu'en 2015, la majorité des Sénégalaises et Sénégalais vivront en milieu urbain et périurbain. Les déséquilibres notés entre Dakar et les villes secondaires dans la distribution spatiale de la population devraient être résorbés en vue de la maîtrise de l'exode rural et de la croissance urbaine. Ainsi, les villes secondaires deviendront de véritables pôles de développement économique, des centres culturels avec des cadres de vie et des services de qualité pour accueillir la majorité de la population urbaine et stimuler les économies rurales polarisées. En outre, une meilleure adéquation entre l'éducation, la formation et l'emploi devrait permettre de revaloriser les ressources humaines en tant que moyen de promotion socio-économique des jeunes et de réduire les candidats à l'émigration et à l'exode fondé sur le désespoir, afin de garantir la pleine participation des populations moins âgées, dans le processus de développement de leurs terroirs.

Enfin la culture de la prévention contre les risques sociaux, les risques majeurs et les catastrophes sera fortement ancrée dans les mentalités et pratiques et se traduira dans les stratégies individuelles et collectives ainsi que dans les politiques et programmes des collectivités locales, de l'État et des Entreprises privées.

Sur la base de cette vision et des objectifs retenus dans le NEPAD et les OMD, le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté dont le but est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en

dessous de 30% d'ici à 2015, par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période, (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations (iii) protégeant les populations en particulier les plus vulnérables contre les risques sociaux et les catastrophes (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines, (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.

À court terme et sous réserve de la non occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en termes réels et de réaliser des progrès notables dans les secteurs sociaux pour atteindre les OMD en 2015 notamment (i) un taux de scolarisation de 100 % dans le primaire, (ii) un taux d'accès à l'assainissement pour les populations urbaines de 78 % (iii) un taux de consommation spécifique de l'eau potable d'au moins 35 l/pers/j qui passe par un taux d'accès de 100 %, (iv) une baisse de la mortalité maternelle en augmentant la proportion d'accouchements assistés par du personnel formé jusqu'à 75%, (v) une réduction de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans de 56% et (vi) le maintien de la prévalence du VIH SIDA en dessous de 3%, (iv) une amélioration sensible du taux de protection sociale (v) une amélioration de l'accès aux services énergétiques, avec l'objectif de 66% des ménages ayant un accès au service électrique, dont au moins un taux de 30% en milieu rural. Ces objectifs qui prennent en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du processus participatif seront réalisés grâce aux efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale.

QUELLES STRATÉGIES A METTRE EN PLACE ?

L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal montre que la forte croissance nécessaire pour réduire de manière durable la pauvreté nécessite au préalable un cadre macroéconomique sain et une gestion saine et transparente des ressources publiques qui passe par une bonne gouvernance économique et judiciaire. Cette croissance n'est cependant pas suffisante pour atteindre les objectifs, si elle ne s'accompagne pas d'une réduction des inégalités de revenus et des discriminations dans l'accès aux services sociaux entre milieu rural et urbain, le renforcement du capital humain, le renforcement de la décentralisation et la participation des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies. Par ailleurs, les événements vécus ces dernières années ont montré que les acquis en matière de croissance et de renforcement du capital humain sont souvent remis en cause du fait de l'occurrence de chocs de diverses natures (catastrophes, accidents) et d'absence de protection contre les risques sociaux. Pour prendre en charge de manière harmonieuse et cohérente ces différents défis, le Sénégal a retenu une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : (i) la création de richesses, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale et prévention et gestion des risques et catastrophes et (iv) la gouvernance et développement décentralisé et participatif.

En ce qui concerne la création de richesses, différentes études statistiques révèlent une forte corrélation entre le revenu national par tête et les indicateurs de pauvreté, qu'ils soient monétaires ou non monétaires. Au Sénégal, les analyses faites sur les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de revenus » et justifient amplement que la promotion de la création de richesses dans un cadre macro-économique sain et stable, constitue encore le premier pilier dans le but de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif. L'analyse des indicateurs du cadre macroéconomique et des contraintes à la croissance montre que le Sénégal doit relever les défis suivants : Comment augmenter les exportations de manière durable en appuyant des secteurs à forte valeur ajoutée où le Sénégal dispose d'avantages comparatifs sur le marché mondial ? Comment répondre à la demande intérieure en biens et services par la production intérieure en vue notamment de garantir la sécurité alimentaire ? Pour relever ces défis, le Sénégal mettra simultanément en œuvre une stratégie de croissance accélérée, une stratégie d'appui aux secteurs productifs de substitution à l'importation en particulier dans le domaine agricole pour garantir la sécurité alimentaire.

Le Sénégal a retenu l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base comme second pilier de sa stratégie en vue notamment de relever le stock de capital humain, base d'une croissance durable, répondre à la demande sociale et favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les ménages, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sont exposés à une variété de chocs (sécheresse, inondations, accidents, maladies, fluctuation des prix de produits de base,...) qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. C'est pourquoi le Sénégal met l'accent sur la nécessité de faire de la protection sociale, en particulier des groupes vulnérables, un des piliers de sa stratégie pour assurer une réduction durable de la pauvreté.

Enfin, un des enjeux principaux de la lutte contre la pauvreté est la nécessité de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques et en assurant la célérité et la transparence dans la formulation, le pilotage, l'exécution et le suivi - évaluation des politiques publiques et des programmes de développement. À cet effet, le Sénégal a inscrit la bonne gouvernance et la décentralisation dans les priorités de lutte contre la pauvreté, confirmant le consensus, exprimé par les acteurs de la vie socio-économique, sur le rôle important du capital social dans la croissance à long terme.

Articulée autour de ces quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à : (i) promouvoir les opportunités de création de richesses au Sénégal ; (ii) organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables ; (iv) répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leurs communautés de base, notamment à travers une véritable politique de décentralisation et de développement local. En appui aux politiques et stratégies qui seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure maîtrise des tendances démographiques conformément à la Déclaration de Politique de Population actualisée et adoptée en mars 2002. De même, la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité doit demeurer une valeur cardinale de la société sénégalaise afin de prévenir l'exclusion et la marginalisation des minorités au sein de chaque communauté de base.

La réussite de ces objectifs nécessitera des efforts importants pour renforcer le capital humain et les infrastructures de soutien en particulier dans (i) le secteur des transports pour améliorer la mobilité urbaine et désenclaver les zones rurales (ii) l'énergie en vue d'améliorer le cadre de vie et renforcer la compétitivité du secteur productif, (iii) l'aménagement du territoire par le développement des villes secondaires et (iv) la promotion de l'équité de genre dans tous les domaines en vue d'améliorer l'impact des interventions et d'assurer l'équité. La prise en compte des différents rôles des hommes et des femmes, les disparités entre sexes en ce qui concerne le contrôle et l'accès aux ressources, ainsi que les différences qui en résultent au niveau des contraintes, besoins et priorités serviront de principe d'orientation à toutes les composantes des stratégies retenues.

Les principaux objectifs et les actions correspondantes identifiées pour les quatre axes stratégiques par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été répertoriées dans une matrice de mesures (annexe 2). Les objectifs/stratégies prioritaires et les actions correspondantes (extraits de la matrice des mesures ont été ensuite listés dans un plan d'actions prioritaires chiffré couvrant la période 2006 -2010 (annexe 3).

I. Création de richesses : pour une croissance pro pauvre

À partir des données des deux Enquêtes sénégalaises auprès des ménages (ESAM I et II), le Centre de Recherches Économiques Appliquées (CREA) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a établi que l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au taux de croissance du revenu réel par tête, sous l'hypothèse que l'inégalité des revenus ne change pas, était de - 1,38. Une croissance robuste et mieux répartie est donc un pré-requis fondamental pour une réduction significative de la pauvreté (voir encadré 2).

Encadré n° 2 : Sénégal : Élasticités des indices décomposables de pauvreté par rapport au revenu moyen par équivalent adulte, à l'indice de Gini et aux taux marginaux de substitution

Indice de pauvreté	Mesure de pauvreté		Elasticité croissance		Elasticité Gini	
	1995	2002	1995	2002	1995	2002
P0	61,4	48,5	-0,89	-1,38	-1,02	-0,89
P1	20,5	14,8	-1,68	-1,74	-2,54	-0,37
P2	9,1	6,2	-2,11	-2,21	-4,37	-0,74

Source : CREA, 2006

L'élasticité croissance de l'incidence de la pauvreté pour l'année 2002 est de -1,38. En d'autres termes, un point de taux de croissance du revenu par tête entraîne une réduction de la pauvreté de 1,38 point. L'élasticité est en nette progression entre 1995 et 2002 dans la mesure où elle est passée de - 0,89 à - 1,38. Cette amélioration de l'élasticité croissance - pauvreté tient dans une large mesure à la réduction des inégalités entre ménages. L'indice de Gini a baissé, en effet, tant au niveau urbain, rural que national. Entre 1995 et 2002, il est passé de 0,476 à 0,417 à Dakar, de 0,33 à 0,29 en milieu rural et de 0,43 à 0,44 au niveau national (contre une augmentation des inégalités entre individus, voir tableau 1, page 9).

Les résultats obtenus confirment que la réduction de la pauvreté est sensible à la fois à la croissance et à la modification de sa répartition. En effet, en 2002, une réduction de 1% de l'indice de Gini conduirait à une baisse de la pauvreté d'environ 0,9 point.

Ainsi une politique mixte de croissance du revenu par tête et de réduction des inégalités de 1% permettrait une baisse de l'incidence de la pauvreté de 2,3%. Ce qui au total signifie qu'une croissance soutenue et mieux répartie sera un élément fondamental pour la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté.

L'effet de la croissance sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté est plus significatif. Les élasticités sont respectivement de - 1,7 et de -2,2 pour ces deux mesures.

La stratégie de création de richesses reposera sur une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté. Il sera ainsi recherché : (i) une croissance soutenue par des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieux rural et urbain et (ii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations. Cette stratégie repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, c'est-à-dire une croissance qui favorise les secteurs et les régions où les pauvres vivent et utilisent les facteurs de production qu'ils possèdent. Jusqu'à présent, la majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent en majeure partie directement de l'agriculture et les facteurs de production qu'ils possèdent et qu'ils utilisent le plus se résument à la terre, au travail et très rarement au capital. Une croissance favorable aux pauvres (*croissance pro pauvre*) devra mettre l'accent sur les zones rurales, la hausse de la productivité et des revenus de l'agriculture et être très intensive en travail.

Dans l'optique de renforcer le caractère inclusif de la croissance, le Gouvernement a identifié des activités ou domaines d'activités prioritaires dans les secteurs suivants : (i) secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat; (ii) micro finance et entrepreneuriat féminin, (iii) PME/PMI et agro-industrie (iv) toute opportunité de développement des initiatives privées génératrices d'emplois dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, TIC) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Du fait des interactions sectorielles et de la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités, en priorité, sur le relèvement de la productivité de l'agriculture notamment à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes les dispositions (mesures fiscales, institutionnelles, infrastructures physiques, encadrement et formation, systèmes d'information sur les marchés nationaux et internationaux) seront prises pour favoriser le développement d'unités de transformation et de conservation des produits agricoles. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.

Sous réserve de l'amélioration de la productivité globale des facteurs, l'accumulation de capital contribuera de façon très substantielle à la croissance. À cet égard, un objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés. En plus des politiques macroéconomiques saines qui seront mises en œuvre, il sera nécessaire d'étendre les réformes à un ensemble large de domaines incluant le parachèvement et la consolidation des acquis des privatisations, les marchés des actifs, le commerce extérieur, les marchés financier et du travail, l'environnement réglementaire et le système judiciaire afin d'améliorer le niveau des investissements. Ces investissements serviront à améliorer le développement des secteurs créateurs de richesses et seront accompagnés des investissements publics pour relever le niveau des infrastructures sociales et économiques.

En somme, l'axe création de richesses sera basée sur un cadrage macroéconomique pour la période 2006-2010 et axé autour de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) et de différentes politiques sectorielles et multisectorielles orientées vers la réduction de la pauvreté, d'une part, et, d'autre part, d'un ensemble de mesures d'accompagnement.

I. Quelles perspectives de croissance économiques sur la période 2006- 2010 ?

1.1. Cadre macroéconomique

L'objectif de croissance pour la période 2006 -2010 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 7 à 8%. Les projections macroéconomiques qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel moyen du PIB par tête d'environ 5%. Ces projections sont sous-tendues par un ensemble d'hypothèses. Ces hypothèses prévoient (i) une hausse des investissements publics et privés (avec l'augmentation de l'aide publique au développement, des flux d'investissements directs étrangers, et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette), (ii) un meilleur ciblage et une amélioration de la qualité des investissements et (iii) un renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance basée notamment sur une diversification des produits et une modernisation des exploitations familiales.

Le **secteur primaire** devrait progresser en moyenne de 10%. Cette évolution serait influencée, essentiellement par une croissance du sous-secteur agricole de 12,5% avec la mise en œuvre des programmes agricoles visant le développement agricole durable, la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. La croissance du sous-secteur de l'élevage et de la chasse devrait atteindre 5,5% sur la période après un taux moyen de 2,8% entre 2003-2005. Quant au sous secteur de la pêche, la reprise des débarquements à la suite d'une meilleure gestion des ressources maritimes et le développement de l'aquaculture devraient permettre une bonne reprise des débarquements à partir de 2008 et porter le rythme de croissance du secteur à 8,5%, en moyenne sur la période 2006- 2010, contre une moyenne de 1,9 % en 2004-2006.

S'agissant du **secteur secondaire**, l'ambition du Gouvernement est de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs de production. La croissance du secteur est prévue en moyenne à 7,6% sur la période 2006-2010, en raison du maintien du dynamisme des Bâtiments et Travaux Publics (14,4%), avec la poursuite des grands travaux d'infrastructures publiques entamés depuis 2004. Le sous-secteur de l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance, après avoir subi les

effets des hausses du prix du baril du pétrole entre 2005 et 2006, devrait enregistrer un taux d'accroissement moyen de 8,4% à partir de 2007. Aussi, les investissements publics seront réorientés en partie vers ce secteur en vue de lever les contraintes à la productivité des entreprises, de réduire les effets des hausses des produits pétroliers sur les coûts de production et d'améliorer la production disponible d'énergie afin de répondre à la demande grandissante des usagers.

La croissance du secteur tertiaire devrait se situer en moyenne à 6,6% sur la période 2006-2010, du fait notamment des Transports et Télécommunications qui devraient croître respectivement de 4,5% et à 13,7% en moyenne annuelle.

Dans la perspective d'atteindre ces niveaux de croissance, le Gouvernement a initié le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) pour créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%.

Cette stratégie qui sera bâtie autour de « l'approche grappe », vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer la synergie intersectorielle. Il s'agira d'accélérer la croissance économique, en améliorant qualitativement la structure de la croissance pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et en diversifiant les sources pour la sécuriser et la pérenniser.

Pour atteindre ces objectifs, la SCA privilégie deux approches complémentaires : i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher aux standards internationaux ; ii) une démarche ciblée de promotion des groupes de grappes à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré. La mise en oeuvre des mesures qui seront retenues dans la SCA devrait permettre : (i) d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique, (ii) de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

1.2. Politiques sectorielles à mettre en oeuvre

Sous secteur de l'agriculture

L'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique. Elle occupe près de 60% de la population active du pays et continue de rester le principal levier pour le développement des secteurs artisanal et industriel. Cependant, sa contribution à la formation du Produit intérieur brut reste faible et variable d'une année à l'autre. Pour les quatre dernières années, elle se situe à moins de 10%. Malgré l'augmentation des ressources qui lui sont affectées (le budget d'investissement est passé de 9 % en 2003 à 15% en 2005 et le budget de fonctionnement de 1% environ en 2003 à 4% en 2005), les performances restent encore erratiques. En 2004/2005, les productions ont accusé une baisse de 31% soit 367 363 tonnes en valeur absolue. Cette baisse est principalement due au péril acridien qui a eu des conséquences sur les rendements (mil -23%, sorgho -14%). Le coefficient de dépendance alimentaire du pays en céréales reste très important (plus de 50%). En effet, la production céréalière qui constitue une des composantes importantes de la production alimentaire ne cesse de baisser (environ de 1,1% l'an entre 1990/91 à 2002/2003), creusant ainsi le déficit céréalier.

La baisse de la productivité des cultures pluviales et la faiblesse des superficies irriguées, résultent de l'insuffisance des investissements dans le secteur irrigué, des lenteurs dans la mise en oeuvre des réformes structurelles, notamment dans la filière arachide et le foncier et de la grande vulnérabilité du secteur face aux aléas naturels.

Le secteur agricole demeure confronté à d'énormes difficultés récurrentes dont les plus importantes sont : (i) la baisse du revenu réel des paysans qui a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles, (ii) la saturation et la dégradation des terroirs ; (iii) le transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirées de l'exploitation agricole ; (iv) l'accès difficile au système de crédit rural ; (v) la non disponibilité de

semences de bonne qualité, en quantité suffisante, notamment pour la filière arachide ; (vi) l'obsolescence du matériel agricole ; (vii) l'exode rural avec comme corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation en particulier dans le bassin arachidier ; (viii) les insuffisances du fret pour les produits horticoles, (ix) l'insuffisance et la mauvaise qualité des pistes de production et le manque d'infrastructures de stockage et de transformation.

Conjuguées à d'autres facteurs (organisation déficiente des circuits de commercialisation, etc.), ces faiblesses de l'agriculture sénégalaise sont à l'origine du déséquilibre financier et de l'absence de compétitivité des filières, notamment celles tournées vers l'exportation et expliquent, pour une large part, la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural. Aussi, urge-t-il de mettre en place les conditions propices à l'accélération de la croissance dans le secteur agricole. Celle-ci devrait avoir un double impact sur la réduction de la pauvreté.

Le premier, d'ordre structurel, est lié à la contribution très importante que joue l'agriculture dans les performances de l'économie dans son ensemble, notamment l'apport de ressources tirées des exportations de produits agricoles et aux économies de devises consécutives à la réduction des importations et une amélioration de la sécurité alimentaire. Le second effet positif d'une accélération de la croissance agricole est plus direct et consiste en une amélioration immédiate des revenus moyens des paysans. Étant donné la nature et la structure de la pauvreté au Sénégal, cette amélioration des revenus agricoles doit contribuer de façon très significative à sa réduction.

Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré, en 2004, une Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale¹, pour traduire son option de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie. À cet égard, les orientations du secteur déclinées portent sur la création d'un environnement attractif et incitatif en milieu rural qui vise (i) la transformation de l'agriculture familiale en appuyant la promotion de l'exploitation agricole familiale par le passage de systèmes extensifs de production à des systèmes intensifiés, diversifiés, durables et respectueux des ressources naturelles; (ii) l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le développement agro-sylvo-pastoral passe par une stratégie de diversification des productions agricoles, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles sur une base durable, avec comme stratégie d'accompagnement, le développement d'une économie non agricole en milieu rural.

Pour atteindre ces objectifs, des investissements et des mesures seront mis en œuvre principalement pour la maîtrise de l'eau, base de sécurisation, d'intensification et de modernisation de l'agriculture, pour faire passer le taux de superficies irriguées sur superficies totales cultivées de 4% en 2005 à 10% d'ici 2010 et 20% en 2015. A cet effet, l'État réalisera au moins 15000 ha d'aménagements hydro agricole en moyenne par an à travers des programmes dans les différentes parties du pays. L'amélioration des performances dans le domaine de la qualité des produits (conditions de transformation, de conservation et de commercialisation) se traduira par l'augmentation du volume des exportations en fruits et légumes qui devra passer de 13000 tonnes en 2005 à 30000 tonnes en 2010² avec une progression annuelle ciblée de 3000 à 4000 tonnes par an.

Plus spécifiquement, les stratégies à mettre en place permettront d'augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans mais également d'augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, les mesures et actions prioritaires seront mises en œuvre autour des cinq domaines suivants :

- ✓ **Le renforcement de la sécurité alimentaire.** Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national d'appui à la sécurité alimentaire et de promouvoir l'intensification de l'agriculture de type familial.
- ✓ **La promotion de la gestion durable des terres et de l'aménagement des terroirs :**

¹ Cf LOASP, exposé des motifs, page 2. La loi est articulée autour de 5 Titres dont certains portent sur la protection sociale des ruraux, la sylviculture, l'élevage, les réformes foncières, la maîtrise de l'eau, le développement des services en milieu rural, la promotion de l'équité sociale en milieu rural, etc.

² Pour l'évolution du volume des exportations (cf PPEA).

- **La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles.** Pour faire face aux aléas de la pluviométrie et l'érosion hydrique, il est prévu de poursuivre avec vigueur une politique de maîtrise de l'eau en utilisant des systèmes adaptés aux besoins locaux.
- **Le développement foncier et les investissements productifs.** Afin de contenir toutes sortes de pressions sur les terres disponibles exacerbant la compétition pour cette ressource naturelle et les conflits fonciers d'une part, et, favoriser un large accès à la terre des couches vulnérables, notamment les femmes et les jeunes dans le cadre des exploitations familiales d'autre part.
- ✓ **La promotion de gestion de la qualité des produits et l'intégration des filières aux marchés**
 - **La promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution** qui passe par le développement de l'agro industrie à travers la création de structures de normalisation, d'entreposage et de stockage, de conservation et de transformation, le renforcement des capacités des femmes dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits horticoles et maraîchers et la valorisation de la production et de la consommation locale, la mise en place d'un fonds de garantie, la promotion de micro-entreprises et de petites entreprises rurales, le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.
 - **L'intensification et la modernisation de la production agricole.** Il s'agira de développer l'agriculture irriguée afin de réduire la quasi-dépendance du secteur agricole d'une pluviométrie erratique et promouvoir l'agro-industrie. En ce qui concerne la gestion des filières, notamment arachidière, elle reposera dorénavant sur des critères de rentabilité économique. En outre, des actions seront entreprises en vue de promouvoir l'agriculture durable et biologique.
 - **L'intensification et la modernisation de l'agriculture de type familial** par la promotion des cultures vivrières (mil, riz, maïs), la valorisation de la production et de la consommation des produits locaux, le développement des services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, hygiène), la promotion de l'implication du paysan dans la diffusion et l'application des résultats de la recherche.
 - **L'augmentation et la diversification des revenus agricoles** qui passe par la promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels, l'extension du système de financement décentralisé en complémentarité avec la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS), et la promotion d'un modèle de consommation locale en vue de l'infléchir vers la consommation des produits locaux et stimuler ainsi la production locale et la sensibilisation et l'incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole.
- ✓ **La promotion d'un environnement favorable au développement des filières de production agricole**
 - Des mesures fiscales en vue de la diminution des prix des intrants et du matériel agricole ainsi que l'exonération fiscale des intrants et du matériel agricole.
 - Le renforcement du rôle des organisations paysannes, en vue de les rendre plus autonomes et leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts de leurs mandants.
 - Le renforcement des services d'appui conseil agricole reposant sur la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation prenant en compte les spécificités de genre.

Sous secteur de l'élevage

Le sous-secteur n'atteint pas encore les niveaux de performances attendus, en dépit de son potentiel et du rôle important qu'il joue sur le plan socio-économique. Pour l'essentiel, les activités de production continuent d'être menées selon des modes traditionnels d'élevage.

L'élevage doit faire face à de nombreux obstacles qui ont pour noms : (i) l'insécurité alimentaire du cheptel liée au mode d'élevage extensif basé sur les pâturages naturels et soumis aux aléas climatiques, aux feux de brousse et à la pression des cultures, (ii) l'existence de maladies transfrontalières émergentes et ré émergentes, (iii) le sous-équipement et le faible niveau de technicité des producteurs, (iv) le faible niveau d'encadrement et de formation des éleveurs, (v) l'existence de nombreux intermédiaires dans les circuits de commercialisation du bétail, entraînant un renchérissement des prix de la viande à la consommation, (vi) la non maîtrise des statistiques de l'élevage, (vii) l'inexistence d'un tissu industriel adéquat pour la transformation des produits d'élevage, (viii) l'absence d'une sécurité foncière pour les activités pastorales et (ix) l'insuffisance des services énergétiques pour la conservation et de transformation des produits d'élevage.

Il résulte de cette situation : (i) une faible productivité du cheptel, (ii) des revenus faibles et peu diversifiés pour l'éleveur, (iii) une facture laitière excessive évaluée à plus de 35 milliards de francs CFA par an, (iv) des productions aléatoires et insuffisantes en viande et en lait se traduisant par une consommation per capita située à 11 kg de viande et 33 litres de lait, (v) un faible accès au marché international, (vi) une dégradation des écosystèmes pastoraux et agro-pastoraux.

Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, l'État s'est fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques dont les plus importants visent à : (i) assainir l'environnement de la production, (ii) sécuriser l'élevage pastoral et agropastoral, (iii) accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire, (iv) améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux en veillant à assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes - campagnes et (v) renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur.

Les stratégies à court et moyen termes, ont été identifiées afin d'assurer une plus grande fluidité des activités tout au long de la filière bétail - viande, la relance de la production laitière, la multiplication des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale), une sécurisation durable de l'alimentation animale, le traitement et la transformation des dérivés animaux (peaux, cornes, etc.). Outre la mise en place d'infrastructures adéquates (abattoirs au niveau des régions, etc.) et la lutte contre les maladies affectant le petit ruminant qui joue un rôle important dans la création de richesses, d'autres mesures seront prises en ce qui concerne le financement, l'accès au crédit, l'organisation, la politique sanitaire et la sécurité.

Promotion de l'emploi rural non agricole

Le développement de l'emploi rural non agricole est un axe stratégique important pour la réduction de la pauvreté. Des programmes spécifiques de transformation des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs participent à la diversification des revenus non agricoles. À cet effet, le renforcement des filières et de leurs maillons exclusivement destinés aux femmes, ainsi que le développement de l'agro-foresterie et du tourisme de campagne peuvent également servir de cadre de promotion de micro-entreprises ou de petites entreprises rurales. D'une façon générale, la promotion des micro et petites entreprises rurales requiert la création d'un environnement concurrentiel, l'accès à des services financiers et non financiers (assistance technique, formation à la gestion, information et marketing, appui à l'artisanat) et le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.

Par ailleurs, la population émigrée a été identifiée comme un partenaire stratégique pour la revitalisation de l'activité économique de certaines zones rurales à travers l'investissement direct, le conseil et l'identification de niches pour les produits locaux.

Relance de la pêche et développement de l'aquaculture

Le secteur de la pêche au Sénégal comprend deux branches : la pêche maritime et la pêche continentale.

La pêche maritime³ contribue pour 12% au PIB du secteur primaire, 2,5% au PIB total et assure une activité rémunératrice à plus de 17% de la population active. Malheureusement, on constate depuis une décennie une surexploitation des principales espèces marines liée à un effort de pêche excessif et à l'existence de surcapacité de capture et de traitement. Il s'y ajoute une dégradation prononcée des habitats marins due aux mauvaises pratiques de pêche et à la pollution.

Sur les cinq dernières années, les débarquements ont enregistré des fluctuations importantes qui ont affecté les performances du secteur. Dans l'ensemble, les principales contraintes auxquelles le secteur de la pêche est confronté sont : (i) l'insuffisance des connaissances sur l'état des ressources, (ii) la cohabitation de plus en plus conflictuelle entre les acteurs de la pêche artisanale mais aussi entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, due, en partie, à l'exiguïté des zones de pêche, (iii) l'insuffisance de quais de débarquement et d'aires de transformation (iv) les techniques désuètes de capture et les moyens de conservation à bord des embarcations, en plus de l'éloignement des zones de pêche, constituent les causes fondamentales de perte de qualité des espèces, (v) le manque de formation et d'organisation des acteurs des différentes filières.

La pêche continentale n'a pas bénéficié comme la pêche maritime, de politique et stratégie de développement d'envergure ; ce qui explique la faiblesse des moyens d'exploitation et de la qualification des acteurs du sous-secteur. Les plans d'eau continentaux se caractérisent aussi par une dégradation prononcée des habitats halieutiques et une nette chute de leur productivité.

L'aquaculture, malgré ses potentialités importantes, est restée peu dynamique depuis une vingtaine d'années au Sénégal en raison de sérieuses contraintes qui limitent son développement. Ces contraintes sont principalement (i) la faiblesse des connaissances sur la disponibilité en eau et les potentialités aquacoles des espèces de poissons ciblés ; (ii) la faiblesse des rendements des exploitations aquacoles existantes ; (iii) le coût exorbitant des aménagements et les contraintes foncières limitant la disponibilité des sites ; (iv) le coût élevé des aliments aquacoles ; (v) le manque de formation et de savoir-faire sur les techniques aquacoles (vi) l'absence d'un environnement incitatif pour attirer l'investissement privé ; et (viii) les problèmes de coordination dans les interventions des acteurs.

En vue de renverser ces tendances lourdes qui pèsent sur la pêche et l'aquaculture, les objectifs ci-après ont été définis : (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ; (ii) satisfaire la demande nationale en produits de la pêche ; (iii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ; (v) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation ; (vi) améliorer le système de financement des activités de pêche et d'aquaculture ; et (vii) renforcer la coopération régionale et sous-régionale.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été ainsi définie avec l'ensemble des acteurs est axée sur (i) une utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche ; (ii) le développement durable de l'aquaculture vivrière et l'aquaculture de rente (marine et continentale) dans les zones à fort potentiel aquacole, dans le respect de l'écosystème et de la biodiversité aquatique ; (iii) une meilleure protection et un environnement juridique et institutionnel plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale plus équilibrée ; (v) le renforcement des capacités des acteurs tant public que privé du secteur ; et (vi) une meilleure diffusion des produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national.

Promotion de l'artisanat

L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les pauvres en milieu urbain et en milieu rural. Il regroupe les activités axées sur des corps de métiers qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à l'appui à la production (réparation, entretien, fabrication de matériels et équipements, transformation et valorisation des ressources locales, prestation de services, etc.).

³ Le sous secteur de la pêche maritime a connu une croissance très importante qui en a fait ces dernières années le premier secteur exportateur. L'État a grandement contribué à son essor en soutenant la création des infrastructures d'appui à la production.

Toutefois, le secteur connaît des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont, entre autres, liées à : (i) la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base; (ii) aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans; (iii) l'accès aux marchés souvent difficile pour les artisans, particulièrement en matière de marchés publics; (iv) la faiblesse d'accès au crédit, due notamment au manque de confiance des banques et à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur et (v) l'accès irrégulier à des intrants de qualité (matière première, force motrice, etc.).

Les objectifs prioritaires retenus dans ce secteur et dont la réalisation contribuerait de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble visent essentiellement à : (i) moderniser les circuits de production et de commercialisation, (ii) améliorer le système de financement du secteur, (iii) améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, (iv) adapter le cadre institutionnel législatif et réglementaire, (v) renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat ; et (vi) informer et sensibiliser les acteurs.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures seront prises pour : (i) l'amélioration de la qualité des produits pour une bonne commercialisation, (ii) la consolidation des structures de financement décentralisées, (iii) la promotion d'un partenariat entre les organisations professionnelles, l'État et les partenaires financiers, (iv) l'actualisation des lois et règlements, et (v) la promotion de la force motrice dans les activités productives en milieu rural.

Densification du tissu industriel et développement PME/PMI

Le poids de l'industrie dans l'économie nationale est resté entre 1991 et 2001, stationnaire autour de 16%. Ainsi, le secteur n'a pu répondre à sa vocation de secteur structurant pour toute l'économie du Sénégal en raison du peu de succès des politiques et stratégies industrielles mises en œuvre, et des contraintes structurelles auxquelles s'ajoute un environnement peu favorable. Pour faire jouer à l'industrie sénégalaise son rôle, la vision partagée de bâtir une stratégie industrielle appropriée et pertinente a conduit, en 2002, à l'élaboration d'une Politique de Redéploiement industriel (PRI) qui fixe les orientations générales suivantes : la mise à niveau et le développement industriel endogène du secteur.

La mise à niveau du secteur industriel devrait permettre de (i) renforcer davantage la productivité, avec notamment la réduction des coûts de production ; (ii) développer les exportations par l'offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée, suffisamment importante ; et (iii) améliorer la capacité industrielle à travers une recherche appliquée dynamique et un encouragement à l'innovation technologique. En outre, les efforts de restructuration de l'appareil de production seront poursuivis grâce à la disponibilité d'un réseau d'infrastructures (parcs industriels, voies de communication, etc.) et aux activités de soutien (dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté, sous-traitance, appui-conseil, facilitations diverses, etc.).

Le développement industriel endogène impose une dynamique interne de valorisation optimale des ressources nationales et une intégration de l'industrie locale. Il s'agit de développer une capacité industrielle interne de transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières pour doper la croissance sur l'étendue du territoire national et rompre avec la concentration des activités industrielles dans la région de Dakar. Pour ce faire, il faudra (i) développer des Pôles régionaux de Développement autour des industries structurantes en encourageant la synergie active des centres de recherche et de formation et les entreprises de sous-traitance ; (ii) créer des pôles d'aménagement immatériel autour des centres industriels avérés en mettant en synergie les entreprises et les producteurs de connaissances et (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne. À cet effet, le Gouvernement a initié, après l'éligibilité du Sénégal au MCA, la mise en place de la plate-forme de Diamniadio dont l'objet est de constituer les bases logistiques de soutien à l'accélération de la croissance.

Pour appuyer et accompagner les PME/PMI dans leur développement, il s'agira surtout de : (i) institutionnaliser des guichets d'aide à l'investissement et appuyer l'implantation par le biais d'un système de financement décentralisé et renforcé ; (ii) mettre en place un système de financement adapté aux besoins de la PME ; (iii) favoriser un développement industriel endogène en milieu rural

grâce à la fourniture d'une force motrice en milieu rural ; (iv) stimuler l'initiative entrepreneuriale en appuyant en particulier le renforcement des capacités des femmes; (v) organiser et faciliter l'accès aux services de conseil; (vi) mettre en place une coordination du système global d'appui; (vii) créer un environnement favorable au développement des entreprises ; (viii) assurer la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

Mines

Le secteur minier représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de FCFA et emploie plus de 2500 salariés permanents ; il contribue pour près de 2 % au PIB du secteur secondaire et représente plus de 20 % des exportations de biens et de services. Toutefois, le secteur fait face à des obstacles tels que : (i) la lourdeur des investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets miniers, (ii) le déficit d'infrastructures de transport adéquates dans les zones à potentiel minier, (iii) l'absence d'une politique minière axée sur un développement endogène et ayant un impact appréciable sur le revenu des résidents.

Pour lever ces contraintes, le Gouvernement a adopté, en 2003, un code minier plus attractif pour les investisseurs. Les objectifs retenus dans ce code et qui seront poursuivis dans le cadre de mise de la stratégie de réduction de la pauvreté visent à (i) renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, (ii) faire bénéficier les collectivités locales des retombées financières de l'exploitation du sous-sol, (iii) alléger les procédures et promouvoir l'exploitation artisanale en faveur des populations locales.

Dans le but d'opérationnaliser ces options, les mesures envisagées portent principalement sur la création des conditions favorables au développement et à la promotion du secteur minier. Il s'agira de : (i) veiller à une meilleure connaissance de la géologie et des ressources minérales du Sénégal à travers notamment la mise en place d'un cadastre minier et d'un centre de documentation, (ii) tirer durablement un bénéfice social et économique de l'exploitation et la transformation de ses ressources minérales par la sensibilisation, la formation, l'éducation et l'appui à l'orpaillage, (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

Activités tertiaires, base d'une forte contribution à la croissance du PIB

Avec une part de près de 60% dans la formation du PIB, le secteur tertiaire a contribué, ces dernières années, de façon substantielle à l'animation de l'activité économique et à la création d'emploi. Le commerce, le tourisme et les télé-services ont été particulièrement dynamiques.

Le commerce

Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. En vue de sa promotion, le Gouvernement, après avoir élaboré la Stratégie de Développement et de promotion des exportations sénégalaises (STRADEX), a fait procéder à un diagnostic de l'intégration internationale du Sénégal dans le cadre du programme du « cadre intégré d'assistance technique lié au commerce »⁴. En outre, une Lettre de Politique sectorielle a été initiée en vue de jeter les bases à long terme d'un développement du commerce. Ces initiatives visent la définition d'une stratégie cohérente de promotion des exportations, la gestion rationnelle du marché intérieur sénégalais et la mise en œuvre de divers programmes de renforcement des capacités.

Pour ce faire, il s'agira : (i) d'augmenter l'offre des biens et services exportables, (ii) d'améliorer l'accès aux marchés, (iii) d'approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, de la CÉDEAO et de l'Union africaine, (iv) de mettre sur pied un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié et (v) de contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire.

⁴ Les recommandations et conclusions issues de ce diagnostic ont été adoptées en Conseil des ministres en avril 2003.

La stratégie vise également la promotion des exportations, notamment non traditionnelles, qui contribuera à la réalisation d'une croissance soutenue avec une balance des paiements viable dans une économie moins vulnérable aux fluctuations des prix des produits primaires. Cette promotion des exportations doit être portée par une politique effective de diversification, un culte de la qualité, une bonne maîtrise des avantages et contraintes des accords internationaux par le secteur privé et les structures d'appui ainsi qu'un suivi prospectif de l'évolution de la demande mondiale.

Le tourisme

Le *tourisme* constitue la deuxième source de devises du pays et contribue à hauteur de 4,6% à la formation du PIB. Les infrastructures d'accueil ont considérablement augmenté aussi bien en 2002 qu'en 2003, années pour lesquelles les réceptifs hôteliers ont connu respectivement des accroissements de 10,4% et 14,1%. Les performances placent ainsi le tourisme parmi les premiers secteurs pourvoyeurs de devises. Toutefois, plusieurs contraintes et limites ont été identifiées au niveau du secteur: (i) un déficit infrastructurel; (ii) le manque d'implication des nationaux; (iii) La sécurité des touristes et la qualité de l'accueil et (iv) la dégradation des mœurs et de l'environnement, (v) la faiblesse des moyens de promotion du tourisme.

Pour promouvoir un tourisme sain et profitable aux nationaux, la stratégie poursuivie en vue de la sauvegarde et de la valorisation du potentiel touristique national porte sur : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement d'un tourisme à haute contribution qui favorise le tourisme durable; (vi) un assainissement de l'environnement touristique. La mise en œuvre de cette politique permettra d'atteindre 1 500 000 touristes en 2010 contre 900 000 actuellement.

Technologies de l'Information et de la Communication

Le développement des technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. L'objectif principal est d'accélérer le développement des télé-services en milieu urbain et rural.

A cet égard, il s'agira, entre autres, de renforcer les efforts dans la promotion de l'investissement public et privé en faveur de l'accès au téléphone et à l'Internet sur l'ensemble du territoire, grâce au fonds d'accès universel. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC devraient également contribuer à soutenir le développement des télé-services en milieu urbain et rural pour l'accès au marché. Par ailleurs, le développement des services devra être accompagné par une politique accélérée de promotion des services e-gouvernement, favorable à l'efficacité de l'action publique et à la modernisation de ses services et par l'amélioration de la couverture électrique au niveau rural. Un Programme d'appui aux entreprises pour l'accès aux marchés ainsi que l'appui aux radios communautaires devraient également contribuer à soutenir le développement de l'information et de la communication.

Le Développement du Sport et des loisirs

L'impact économique du sport, qui est un facteur d'intégration sociale, de cohésion nationale, d'éducation autour de ses vertus⁵ et un vecteur essentiel et naturel de la santé d'un peuple, mérite d'être mesuré à travers les éléments suivants : (i) la création de richesses, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) l'aménagement et la rentabilisation des espaces sportifs, (iv) le soutien à l'économie nationale et (v) les échanges. En effet, les infrastructures et l'organisation de spectacles sportifs de qualité permettent de réaliser une création exceptionnelle et durable de richesses sur l'ensemble du territoire national. Cette création de richesses touche aussi les entreprises qui participent à la production d'articles de sports demandés en masse, et d'activités péri-sportives telles que l'hôtellerie, la restauration, le transport, la sécurité, la communication, la maintenance et le nettoyage des infrastructures, les études architecturales, le commerce de gadgets et produits locaux, la médecine.

⁵ La volonté, la vie de groupe, le fair-play, la paix, le respect des règles et la diversité.

L'appréciation de tous ces éléments a abouti à la volonté d'organiser et de développer un sport professionnel. Pour ce faire, la lettre de politique sectorielle, élaborée en 2004 vise : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport, (iv) le renforcement de la décentralisation qui est effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés et communes rurales.

La Culture

Le double rôle de la culture s'applique non seulement dans le contexte de la promotion de la croissance économique mais aussi en relation avec les autres objectifs de développement comme le soutien à l'environnement, la préservation des valeurs traditionnelles, la protection des institutions. Au Sénégal, le secteur de la culture fait face à diverses contraintes parmi lesquelles on distingue : (i) la faible professionnalisation de certains créateurs et opérateurs intervenant dans le secteur, (ii) l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture, (iii) l'absence d'un statut professionnel du secteur, (iv) la faible capacité institutionnelle du Ministère de la Culture, (v) la faible exploitation des potentialités que représente la diversité culturelle nationale (vi) l'absence de protection sociale des professionnels du secteur.

Dans l'optique de lever ces contraintes, le Sénégal a inscrit des actions dans les orientations définies dans le cadre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO) et s'est engagé dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles⁶. Les principaux objectifs de promotion des entrepreneurs, acteurs et agents culturels et de renforcement de la contribution du secteur à la création de richesses vont se poursuivre à travers les axes suivants : (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable, (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur, (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture, (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7^e art, (v) l'appui à la création de mutuelles, (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle notamment les femmes, (vii) la prévention et lutte contre la piraterie, (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques et (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

⁶ La Déclaration de Dakar sur la promotion de la culture et des industries culturelles des ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui est l'un des résultats de la Première rencontre internationale des ministres de la Culture des ACP (Dakar, 18 au 20 juin 2004).

Secteurs d'appui à la création de richesses

Transport et mobilité

Le développement des infrastructures, telles que les routes et les autres moyens de communication comme le transport aérien constituent un déterminant pour stimuler les investissements privés, le désenclavement et l'intégration à l'économie régionale et internationale, mais elles demeurent un levier non négligeable pour améliorer la compétitivité. Les transports sont aussi susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. Les populations sont non seulement en mesure de se déplacer plus facilement entre régions rurales et urbaines mais elles sont plus susceptibles d'être informées des potentialités existantes.

Malgré la mise en œuvre des initiatives prises dans le cadre du NST-II et du PAMU, et l'élaboration de la stratégie de transport rural, le secteur des transports souffre encore de contraintes structurelles dont : l'absence de programmes significatifs d'accompagnement des politiques de transport en milieu rural (infrastructures de désenclavement des zones, moyens de transport, notamment les moyens intermédiaires de transport-MIT-) ; la non prise en compte de la situation des personnes handicapées dans le système de transport en particulier et l'organisation de la mobilité des personnes en général ; la faible intégration⁷ des moyens de transport en milieu urbain (cas des TU à Dakar) ; le non respect des normes de sécurité du transport des personnes et des biens (vétusté des véhicules, surcharge, non respect du code de la route) ; l'encombrement des trottoirs et l'absence de trottoirs et voies piétonnes et le déficit d'exploration des systèmes de transport par voies fluvio maritimes. Ces insuffisances constituent des handicaps à la promotion de la stratégie de croissance accélérée.

Pour lever ces contraintes et améliorer la mobilité des personnes et des biens, le Gouvernement mettra en œuvre une politique de redynamisation du secteur à travers les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures (routières, portuaires, ferroviaires et aéroportuaires) tout en améliorant la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité urbaine, (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation et une formation adéquate, (iii) améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural, (iv) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural, (v) réorganiser le cadre institutionnel et réglementaire du transport, (vi) améliorer la sécurité et le bon fonctionnement du secteur du transport, et (vii) désenclaver les zones rurales. La stratégie retenue sera articulée autour de la promotion du partenariat public-privé d'une part et d'autre part, le développement de la concertation et le renforcement de l'implication des collectives locales et des acteurs du secteur.

Services énergétiques

Outre le fait que le secteur de l'énergie constitue, lui-même, un secteur créateur de richesses, il présente de forts liens intersectoriels avec les divers secteurs socio-économiques (agriculture, santé et éducation). Il constitue ainsi, une importante dimension du développement, en tant que nécessité domestique et facteur de production qui affecte directement la compétitivité des produits, le temps de travail (budget-temps) et la santé des femmes. Ce caractère transversal du secteur en fait un instrument important de lutte contre la pauvreté.

L'État a déjà initié plusieurs actions dans le cadre de la réforme du secteur de l'énergie qui visent, entre autres, la privatisation de la SENELEC, la libéralisation du secteur, un système tarifaire conforme au marché international, la subvention des petites bouteilles de gaz pour continuer la butanisation, compte tenu de l'impact sur les ménages pauvres et les effets externes sur l'utilisation des ressources naturelles, la mise en place d'une agence d'électrification rurale. Grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à améliorer la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées dans l'électrification rurale, le sous-secteur de l'énergie a maintenu un niveau d'activité satisfaisant avec une croissance de 3,4% en 2004.

⁷ Dakar fait partie des villes qui ont une tradition de transport en commun des plus diversifiée, mais pas suffisamment intégrée.

Toutefois, l'accès aux services énergétiques demeure encore un problème malgré la progression du taux d'électrification notamment celui d'électrification rurale qui est passé de 6 % en 2000 à 12,5% en 2004. Cependant, cette progression du taux n'a pas été suffisante pour la création de valeur ajoutée locale. En milieu urbain, 55% des ménages ont accès à l'électrification. Par rapport à cela, le Sénégal doit faire des efforts en vue d'améliorer les taux d'électrification.

La stratégie globale pour le développement du secteur a été définie avec les axes prioritaires suivants : (i) développer le cadre institutionnel et les capacités de production énergétique, (ii) promouvoir la force motrice dans les activités productives; (iii) impliquer les opérateurs privés, les associations villageoises et les collectivités locales dans le développement des infrastructures et services énergétiques ; (iv) assurer le financement des activités de développement du secteur énergétique; (v) diversifier les sources d'énergie et les technologies; (vi) promouvoir la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ; (vii) mettre en œuvre un programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques visant le développement économique et humain ; (viii) améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques; (ix) renforcer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales et péri-urbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, infrastructures de conservation, etc.), (x) améliorer l'accès aux hydrocarbures.

Secteur financier : Promotion de la micro finance

Les principales contraintes identifiées dans le secteur de la micro finance concernent : (i) le manque de professionnalisme dans le secteur, (ii) la fragilité des conditions de viabilité des institutions de base (MEC et GEC), (iii) le problème de ciblage des bénéficiaires, (iv) l'insuffisance de la sensibilisation et de l'information des bénéficiaires potentiels de la micro finance, (v) l'inefficacité et l'insuffisance des structures d'appui à la micro finance, (vi) le manque de synergie entre les différents acteurs dans les modes d'intervention, (vii) l'inégale répartition géographique des SFD sur le territoire national.

Les initiatives encourageantes prises en faveur de la promotion du secteur, demeurent des acquis essentiels pour motiver des actions de renversement des tendances défavorables. À cet effet, il s'agit conformément à la Stratégie nationale de la Micro finance (SNMF) 2006-2010 de (i) favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, (ii) renforcer les capacités des acteurs du secteur de la micro finance.

1.3. Mesures d'accompagnement

Cadre macroéconomique sain

La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. En particulier, une forte inflation, préjudiciable à la croissance économique, a plus tendance à éroder le pouvoir d'achat des salariés et des actifs des pauvres que des non pauvres. De même, de larges déficits publics et de la balance des paiements peuvent conduire à des crises au cours desquelles les pauvres sont plus affectés que le reste de la population. Or, la stabilité macroéconomique encourage les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers qui sont davantage incités à investir dans le pays. En poursuivant des politiques économiques saines, les responsables de la gestion de l'économie envoient des signaux clairs au secteur privé. Des politiques macroéconomiques prudentes permettent également d'atteindre des taux d'inflation faibles et stables renforçant ainsi la confiance des investisseurs. Toutes ces raisons expliquent que l'objectif principal de la politique macroéconomique sera d'établir et de renforcer la stabilité macroéconomique. De manière spécifique, il s'agira de : (i) contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus, (ii) promouvoir une politique fiscale équitable, (iii) renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État.

Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Le Sénégal n'ayant pas une politique monétaire indépendante du fait de son appartenance à une Union monétaire, un accent particulier sera mis sur la poursuite de l'assainissement du cadre budgétaire. Celui-ci sera défini en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). À cet égard, l'État prendra les dispositions nécessaires pour l'élargissement de la base fiscale en vue de porter le taux de pression fiscale à un niveau relativement satisfaisant. La politique fiscale sera également caractérisée par une simplification de l'impôt aux fins d'accroître son rendement, la réduction du taux marginal de taxation (impôts directs) et un élargissement de l'assiette au sens d'une plus grande efficacité des services de recouvrement.

En ce qui concerne les dépenses publiques, elles feront l'objet d'un suivi rapproché en vue de dégager un solde budgétaire de base positif. Dans ce cadre, l'efficacité et la qualité des dépenses constitueront une priorité et seront recherchées notamment à travers une généralisation progressive des cadres de dépense à moyen terme (CDMT). En outre, l'État poursuivra la politique d'assainissement des entreprises et des établissements publics et veillera à assurer pour le moyen et long terme, l'équilibre des comptes spéciaux du trésor. C'est à cet effet que des mesures destinées à assurer l'équilibre à long terme du Fonds national de Retraite (FNR) ont été prises. S'agissant plus précisément de la masse salariale, l'objectif sera de le maintenir en deçà de 30% des recettes fiscales contre un plafond de 35% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Par ailleurs, l'État veillera à maintenir le financement bancaire intérieur à des niveaux qui n'entraînent pas l'éviction de la capacité de financement du secteur privé et poursuivra la politique de non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. À cet égard, l'État mettra tout en œuvre pour la résorption intégrale à court terme des concours monétaires directs au titre de l'article 16 des statuts de la BCEAO. En remplacement des concours monétaires directs de l'institut d'émission, l'État va recourir à la source de financement alternative qu'offre le marché régional des titres de la dette publique, pour la couverture de ses besoins de financement. L'État appuiera également les organes de surveillance dans leur politique destinée à maintenir la viabilité du système bancaire, à travers notamment le respect des règles prudentielles. En matière de financement extérieur, l'État ne mobilisera que des financements à taux concessionnels. Au total, l'État prendra toutes les initiatives nécessaires pour maintenir le solde budgétaire de base (hors PPTE) autour de 2% du PIB.

Renforcement des capacités du secteur privé

Dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs concernés par le développement du secteur privé, l'État a défini en 1999 la Stratégie de Développement du Secteur privé (SDSP) mise à jour en 2002 et

2004. Elle constitue le cadre de référence pour stimuler l'initiative et les investissements privés, à travers le renforcement des bases à long terme du développement, l'amélioration de l'efficacité d'intervention de l'État et le renforcement des capacités du secteur privé. Elle s'articule autour des axes suivants : (i) la modernisation de la justice ; (ii) la simplification des procédures administratives liées à l'investissement ; (iii) le financement de l'entreprise ; (iv) l'unification des organisations du secteur privé ; (v) la formation professionnelle, (vi) la communication ; (vi) le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé.

La mise en oeuvre de cette stratégie a permis de réaliser un certain nombre d'actions ; (i) l'installation des guichets dédiés aux PME dans les banques, (ii) la simplification des procédures liées à l'investissement, (iii) la création des agences telles que l'APIX, l'ADEPME en vue de rationaliser et renforcer le dispositif d'appui du secteur privé, (iv) les innovations apportées dans le code général des impôts réformé⁸(la baisse du taux de 35% à 33% de l'impôt sur les sociétés, la contribution globale unique pour les PME, la simplification du système de calcul de la patente), (v) la mise en oeuvre du Projet de Promotion des Investissements privés (PPIP). En outre, dans le cadre du renforcement du dialogue secteur public-secteur privé, l'Etat a mis en place un Conseil présidentiel pour l'Investissement (CPI) qui anime la conduite d'un certain nombre de réformes qui ont permis d'améliorer l'environnement du secteur privé.

Malgré tous les efforts faits par l'État, le secteur privé reste encore confronté à différentes contraintes qui sont à l'origine de la faiblesse des investissements privés, la faiblesse des exportations des produits à haute valeur ajoutée et du manque de compétitivité du secteur dans son ensemble. Ces contraintes peuvent se résumer comme suit : les difficultés d'accès au foncier, au crédit, notamment de ressources longues, et aux marchés internationaux, le renchérissement des facteurs de production, les procédures administratives longues et compliquées, une législation du travail non adaptée, un cadre juridique et judiciaire non favorable à l'initiative privée, le problème de mobilité urbaine à Dakar et l'insuffisance d'infrastructures d'appui à la production.

Dans le souci de lever ces contraintes, l'État veillera à la poursuite de la mise en oeuvre du plan d'actions de la stratégie de développement du secteur privé actualisée en 2004, en vue de favoriser un environnement attractif permettant d'augmenter significativement le niveau des investissements pour booster la croissance et lutter contre la pauvreté. À cet égard, il s'agit de : (i) rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises, (ii) redynamiser les chambres de commerce et de métier, (iii) intensifier l'ajustement interne des entreprises, (iv) rationaliser et renforcer le dispositif d'appui au secteur privé, (v) améliorer le système d'information entre l'Administration et le Privé, (vi) simplifier et rationaliser le système d'incitation fiscale à l'investissement, (vii) simplifier les procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des sociétés dans le cadre du dispositif législatif, (viii) favoriser l'accès au foncier en accélérant la mise en place de la Plate-forme de Diamniadio, (ix) poursuivre et approfondir le processus de privatisation notamment par un développement de l'actionnariat populaire, et (x) améliorer l'accès des entreprises au crédit.

Le dialogue entre l'Etat et le secteur privé sera renforcé, à travers notamment le Conseil présidentiel pour l'Investissement (CPI) pour établir des relations de partenariat stratégique en vue d'identifier et de lever les distorsions et les obstacles au développement de l'investissement direct.

Promotion de l'équité et l'égalité de genre

Les conditions de contribution au développement économique du Sénégal restent marquées par beaucoup de disparités entre les hommes et les femmes. À cet égard, l'enquête sur le secteur informel dans l'agglomération de Dakar (DPS-2003) a révélé que le revenu horaire moyen des hommes est 43,4% supérieur à celui des femmes (347 FCFA contre 242 FCFA) alors que le revenu mensuel moyen des hommes est presque le double (1,9 fois) de celui des femmes (79 400 FCFA contre 42 400 FCFA). Beaucoup d'autres disparités de genre ont été relevées par la même enquête en ce qui concerne notamment l'apprentissage payant (plus 95,1% des apprentis sont des hommes contre moins

⁸ (Loi 2004-12 du 06 février 2004)

de 5% pour les femmes), le patronat (parmi les patrons, 62% sont des hommes contre 38% de femmes) et l'emploi salarié (67% des salariés sont des hommes contre 33% de femmes).

L'État est en train de procéder au renouvellement progressif du matériel agricole mais les mêmes disparités subsistent pour l'accès aux machines. En effet, c'est la capacité financière de l'exploitant qui détermine son accès au matériel agricole alors que celle des femmes rurales est faible, non pas faute d'avoir produit mais surtout à cause de la répartition inéquitable des ressources et des revenus agricoles ainsi que de la non valorisation de tous les travaux qu'elles accomplissent. Plusieurs analyses concordantes ont relevé que la production agricole est très en deçà de ce qu'elle aurait pu être à cause de l'inégalité d'accès aux facteurs de production (la terre, les équipements et les intrants) entre les hommes et les femmes. Par conséquent, l'inégalité des rapports entre hommes et femmes limite la croissance économique et favorise la pauvreté. C'est pourquoi la répartition des revenus et la maîtrise des ressources pour améliorer la situation économique et sociale des femmes sont des objectifs prioritaires pour réduire la pauvreté.

À ce titre, le Gouvernement s'attachera conformément à la Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), à promouvoir l'équité et l'égalité de genre par : (i) la mise en œuvre de la matrice d'intervention de la SNEEG ; (ii) le développement d'outils et méthodologies d'analyse genre (enquête budget-temps, statistiques désagrégées selon les secteurs) ; (iii) la mise en place de programmes de renforcement des capacités des acteurs pour la promotion de l'équité et l'égalité de genre ; et (iv) la promotion de l'intégration de la dimension genre dans la préparation des budgets sectoriels, de l'exécution et du suivi évaluation des programmes et projets, (v) le renforcement et la décentralisation des fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes et (vi) le renforcement des capacités des femmes en leadership .

Politique de l'emploi en appui à la création de richesses : Promotion de l'emploi décent

Plus que le chômage, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi. Toujours en quête d'un emploi, certains actifs travaillent, contre leur gré, moins d'heures que dans la norme et d'autres ont une productivité très faible avec un salaire inférieur au SMIG. Le taux de sous-emploi visible s'établit à 21,8% de la population active (soit 1 992 372 actifs).

Après l'an 2000, les autorités ont pris des mesures volontaristes de lutte contre le chômage. Il s'agit entre autres du Fonds national de Promotion de la Jeunesse, de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes, de l'Agence de Promotion des Investissements, de l'Agence de Développement des PME, du Fonds de Promotion de l'Entrepreneuriat féminin, du Fonds national d'Actions pour l'Emploi et de la Convention nationale Etat-Employeur. Malgré ces efforts, les résultats enregistrés ont été faibles, du fait des dysfonctionnements structurels suivants : (i) l'inadéquation de l'emploi et de la formation, (ii) l'absence d'une politique d'emploi suffisamment coordonnée et (iii) l'insuffisance d'information sur le marché de l'emploi.

À cet égard, l'Etat mettra en œuvre une politique de l'emploi productive et inclusive qui réponde aux objectifs de la politique de croissance et de réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) promouvoir une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi ; (iii) promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) accroître le contenu en emploi de la croissance ; (v) renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté ; (vi) développer et moderniser le système de l'emploi public ; (vii) promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs étrangers ; (viii) promouvoir des activités HIMO ; (ix) améliorer la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (x) améliorer la santé et les conditions de vie des travailleurs.

Gestion et promotion des sénégalais de l'extérieur

Le Sénégal possède une très forte colonie à l'étranger qui joue un rôle important en matière de transferts financiers et d'investissements privés et collectifs contribuant ainsi à la lutte contre la faim, l'accès aux services sociaux et la pauvreté dans le pays. Le ministère des Sénégalais de l'extérieur

estime à plus de deux millions (2000 000)⁹ de personnes le nombre de Sénégalais vivant à l'étranger. Les transferts financiers par le circuit officiel sont évalués à plus de 300 milliards de francs CFA par an et représenteraient 15 à 65% du revenu du migrant et 30 à 80 % du budget des familles restées au Sénégal selon les zones. Cependant, les ressources et potentialités de cette diaspora demeurent encore peu valorisées pour le pays du fait de multiples contraintes dont (i) la méconnaissance réelle des caractéristiques sociogéographiques, socioprofessionnelles, socioéconomiques ; (ii) le manque d'organisation aussi bien du côté des autorités que des migrants en dehors des efforts des associations des ressortissants et des membres de confréries dans les pays d'accueil ; (iii) le manque d'informations des Sénégalais de l'extérieur sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires.

Pour lever ces contraintes et favoriser l'implication des Sénégalais de l'extérieur dans le développement socio économique, les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : (i) mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger, (ii) asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement. À cet effet, le Gouvernement élaborera une lettre de politique sectorielle et des programmes relatifs à : (i) l'information sur les créneaux porteurs, l'habitat, les possibilités de financement, etc., (ii) l'encadrement, l'appui, l'assistance et le suivi, (iii) la sécurité sociale.

Intégration régionale et synergie des politiques

Du fait de l'étroitesse du marché intérieur et des liens d'interdépendance sur les plans économiques, environnementaux, sécuritaires, sociaux et culturels entre les pays africains, en particulier de la sous région, le Sénégal a toujours placé la question de l'intégration et de l'unité africaine au centre de ses choix politiques. C'est à ce titre que le Sénégal a joué un rôle de leadership dans le processus de création de regroupement d'États de la sous-région (UEMOA, CEDEAO, OMVS, CILSS, OMVG, etc.) et tout récemment du NEPAD et de la mise en place de l'Union africaine.

Par ailleurs, divers travaux ont montré d'une part que les conflits internes ont des impacts négatifs sur la réduction de la pauvreté dans les autres pays, et d'autre part la croissance des pays voisins affecte positivement l'économie nationale (échanges commerciaux). C'est pourquoi le Sénégal a inscrit sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et compte tirer profit des avantages comparatifs de sa position géographique pour jouer un rôle important dans l'intégration de la région dans l'économie mondiale. À cet égard, il s'agira de poursuivre les objectifs suivants : (i) développer les infrastructures de transport aérien avec la construction d'un nouvel aéroport international, (ii) renforcer des voies de communication externe (routes et voies ferrées, fluviales et maritimes) avec les voisins et (iii) élargir les capacités du port de Dakar et (iv) renforcer l'intégration énergétique régionale à travers les interconnexions électriques. Il poursuivra également la recherche des synergies avec les pays voisins par le renforcement des organismes de coopération sous régionale comme l'OMVS, le CILSS, en vue de lever les défis communs dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, de la lutte contre les grandes endémies, du commerce international, de l'enseignement supérieur, de la gestion des catastrophes et de la sécurité selon le principe de la subsidiarité.

La stratégie qui sera mise en oeuvre privilégiera (i) un partenariat public-privé conformément aux orientations du NEPAD, (ii) l'implication des populations notamment des régions frontalières, (iii) la prise en compte des objectifs d'intégration dans les politiques nationales, notamment en fonction du principe de subsidiarité conformément aux orientations du Document régional de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSRP) et du Programme économique régional (PER) et d'autres initiatives comme le « Livre blanc pour une politique régionale axée sur l'accès aux services énergétiques par les populations rurales et périurbaines pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement » dans le cadre de l'UEMOA et de la CÉDEAO.

⁹ Les statistiques de OIM (World migration Report IOM/UN 2000) estime le nombre de sénégalais de l'extérieur à 409 701 mais les données semblent sous-estimées, ne prenant pas en compte plusieurs pays dont ceux limitrophes du Sénégal (RIM, Gambie).

II. Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports.

La volonté du Gouvernement de renforcer le stock de capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par une allocation conséquente de ressources au secteur de l'Éducation et de la Formation et la santé. En effet, les ressources budgétaires allouées à ces secteurs n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

2.1. Education - formation

Le Sénégal a démarré, depuis 2000, la mise en œuvre du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'État en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme éducation pour Tous (EPT), autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

La bonne exécution du programme décennal constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle en l'an 2010. A ce titre, l'État veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales.

2.2. Santé et nutrition

Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés, le secteur reste de la santé caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services. Le personnel de santé est mal réparti sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées, peu motivé à exercer ses activités en dépit des efforts du Gouvernement.

Pour lever ces contraintes tout en renforçant les acquis, le Gouvernement a procédé à la mise à jour du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS) qui va couvrir la période 2004-2008.

Les objectifs sectoriels déclinés dans le Plan national de Développement sanitaire (PNDS) sont en parfaite cohérence avec les OMD. Il s'agit en effet de réduire la mortalité maternelle, de réduire la mortalité infantile, et de maîtriser la fécondité. Les programmes mis en œuvre dans le cadre de la première phase du Plan national de Développement sanitaire (PNDS), avaient pour objectifs de «promouvoir l'accès aux services socio sanitaires pour les populations pauvres» à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.

En ce qui concerne la nutrition, l'État poursuivra la mise en œuvre d'une politique de nutrition multisectorielle en vue d'améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des

enfants. Cette politique vise à (i) réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants 0-5 ans ; (ii) éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode et l'avitaminose A ; (iii) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie, notamment ferriprive ; (iv) assurer une disponibilité et un accès durable à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes pour toute la population. Ces objectifs seront poursuivis à travers le Programme de Renforcement de la Nutrition (2002-2015). Ce programme a permis dans sa première phase de toucher 20% des enfants âgés de moins de 5 ans, et de tester avec succès des expériences ayant permis une réduction significative de la prévalence de la malnutrition et une amélioration générale de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes.

2.3. Accès l'eau potable

Le Gouvernement a fait du secteur de l'eau potable une priorité pour la réduction de la pauvreté. Cette priorité s'est traduite dans le plan d'actions du DSRP (2003-2005). Pour renforcer les acquis et inscrire les objectifs dans une perspective globale et à long terme, le Gouvernement a élaboré en 2005, le Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), à travers lequel, les objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur de l'eau seront mis en œuvre.

La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la préservation et l'amélioration des acquis de l'hydraulique urbaine, (ii) l'intensification du développement de l'hydraulique rurale, (iii) la responsabilisation et la participation accrue des acteurs directs (collectivités locales, usagers, secteur privé), (iv) une meilleure synergie intersectorielle (hydraulique, décentralisation, assainissement, énergie, santé), optimisation technique et maîtrise des coûts des infrastructures, (v) la gestion rigoureuse des ressources en eau, (vi) mise en place de mécanismes pour assurer les équilibres financiers durables du service public de l'eau.

2.4. Accès à l'assainissement

L'assainissement est au centre des préoccupations du Gouvernement du Sénégal et constitue une cible retenue par la communauté internationale pour l'atteinte des OMD. C'est à ce titre qu'il constitue une des composantes du Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), élaboré en 2005. Aussi, les objectifs prioritaires retenus visent à porter (i) le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées de 17 % (2004) à 59 % (2015) et (ii) le taux d'accès des ménages urbains à un service d'assainissement de 56,7 (2002) à 78 % (2015). Les taux d'accès attendus, à l'horizon 2015, sont de 85 % à Dakar, 72 % dans les centres assainis et 68% dans les centres non assainis.

Les actions et mesures envisagées contribueront à l'atteinte des objectifs suivants : (a) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta ; (b) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et pluviales ; (c) améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides ; (d) changer positivement les attitudes et comportements des populations ; (e) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel avec la mise en œuvre des réformes dites de deuxième génération. Par ailleurs, de nouveaux programmes d'accès à l'assainissement ciblés sur les ménages les plus pauvres seront mis en œuvre pour améliorer l'efficacité des programmes de branchements subventionnés.

2.5. Capital naturel, habitat et cadre de vie

Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. C'est pourquoi, un soin particulier a été apporté à la définition de la stratégie du secteur. Celle-ci est articulée

autour de la protection et de la régénération des ressources fragiles ainsi que la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif.

III. Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophe

Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

Pour atteindre les objectifs assignés à la SNPS, des actions et mesures seront mises en œuvre à travers quatre (4) composantes : (i) la réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) l'extension de la protection sociale, (iii) la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes et (iv) la protection sociale des groupes vulnérables.

IV. Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'État de droit font partie intégrante du capital social. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés.

Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique

Pour relever les défis d'une administration de qualité, le Gouvernement compte poursuivre une politique qui vise l'efficacité dans la gestion économique et sociale. A cet égard, il s'agit de la rationalisation des structures administratives, le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation, le contrôle de la qualité des services rendus aux usagers, la modernisation de la gestion des ressources humaines, etc.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics, l'État poursuivra la mise en œuvre des plans d'actions CFAA et CPAR.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, des efforts ont été faits avec la mise en place d'un cadre de lutte contre le blanchissement des capitaux conformément à la directive communautaire et la mise en place de la commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence. Ces initiatives constituent des avancées notables qu'il convient de consolider et de renforcer. A cet égard, il s'agira d'intensifier la lutte contre la corruption en renforçant l'indépendance de la justice et son accessibilité et en recherchant une plus grande qualité des services publics qui donnent aux usagers une place centrale.

Développement local et décentralisation

Le processus de la décentralisation a enregistré des avancées significatives depuis 1996 avec l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certaines compétences. Toutefois, les collectivités locales rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans les domaines des moyens budgétaires et financiers, des capacités des ressources humaines locales, le manque de synergie dans les instruments de planification et de gestion.

Pour renforcer la décentralisation et le développement local en vue de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté, l'État s'attachera à poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours et s'appuiera sur le programme national de développement local (PNDL) qui sera le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau décentralisé.

Développement des pôles secondaires

Le Sénégal compte un peu plus d'une soixantaine de villes à la faveur des dernières vagues de communalisation entamée depuis la fin des années quatre vingt dix dans le cadre de la consolidation de la décentralisation. Ces villes présentent, cependant, une très faible productivité et ne polarisent leur hinterland qu'à partir de leur fonction administrative. Ainsi, le rôle d'articulation des espaces économiques qu'elles sont sensées polariser est presque insignifiant.

Dans le sens de la redynamisation des espaces et des économies rurales, la création de villes secondaires stratégiques et l'équipement des villages-centres constituent des actions importantes pour accroître les possibilités de valorisation des produits en provenance de ces espaces et garantir l'accès aux services sociaux de base et une urbanisation de qualité. À cet égard, les objectifs poursuivis visent à assurer un développement harmonieux, par la promotion du développement à la base et en inversant les tendances actuelles de concentration des équipements et des activités vers la frange ouest du pays.

V. Mise en oeuvre de Suivi-évaluation

Dispositif et principe

1. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera toujours régie par les principaux principes directeurs suivants qui ont été largement approuvés par les acteurs : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.
2. Les différents acteurs (État, collectivités locales, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. Dans le souci de parvenir à cette fin, il s'avère nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés ou décentralisés, les élus locaux, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les associations villageoises de développement, les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.
3. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.
4. Le niveau stratégique est celui de la définition et de la formulation des politiques comprend le (i) comité interministériel d'orientation présidé par le premier ministre, (ii) le comité national de pilotage regroupant les représentants des ministères, des organisations de la société civile, des collectivités locales, du secteur, des syndicats et ((iii) les comités régionaux de pilotage composés des différents représentés au niveau régional services étatiques, organisations de la société civile, collectivités locales). Le dispositif de suivi est assuré au niveau national par la cellule de suivi (CSPLPMEF) logé au MEF qui assure le secrétariat du comité national de pilotage. Au niveau sectoriel, sont mis en place les comités sectoriels de suivi comprenant les principaux services des ministères sous la coordination d'un point focal. Ces comités sectoriels doivent jouer un rôle décisif dans l'articulation des politiques sectorielles à la stratégie, dans la mise en cohérence et la synergie dans les programmes ministériels etc. Au niveau régional, le suivi est assuré par les comités régionaux comprenant tous les acteurs. Les partenaires au développement Pour mieux harmoniser les positions et renforcer l'efficacité de la participation, les différentes catégories d'acteurs ont mis en place des commissions de travail structurées et sont les principales interlocutrices du gouvernement dans le processus. Chaque commission définit librement ses modalités de fonctionnement.
5. A travers ce dispositif le Gouvernement traduit sa volonté de s'assurer que les actions que mèneront les partenaires sont en cohérence les unes par rapport aux autres et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DSRP. A ce titre, il est institué un comité de dialogue entre le gouvernement et les partenaires.

Instruments et Procédures de mise en œuvre

6. Les programmes sectoriels et multisectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus.
7. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des différents acteurs (état, secteur privé, collectivités locales organisations de la société civile, bailleurs de fonds) qui auront la possibilité d'apporter leur contribution dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.
8. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles

emplois de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds de lutte contre la pauvreté dans le processus budgétaire confirmerait le DSRP dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD

9. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'État en s'assurant de toute la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DSRP. A cet égard, les priorités porteront sur les besoins prioritaires et sur les zones les plus pauvres (milieu rural, périphérie des villes).
10. Une fois estimé, le coût des activités prioritaires de la stratégie, les obligations de résultats qui s'imposent à tous les acteurs requièrent que les ressources affectées à leur financement proviennent en priorité de la contribution de l'État, de l'allègement de la dette et de l'assistance des partenaires au développement et soient mobilisées, utilisées et leur impact évalué de façon coordonnée, partagée et transparente.
11. Enfin, les dispositions décrites ci-dessus visent à assurer une prise en charge opérationnelle de la participation et du lien étroit à préserver entre allègement du poids de la dette et réduction de la pauvreté. A cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion de bâtir et entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire, - conformément aux recommandations du PSA et aux déclarations de Rome (Février 2003) et de Paris (Mars 2005) sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au développement-, et intègrent les fonds destinés à des projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.
12. A court terme, l'État généralisera l'expérience des cadres de dépenses publiques à moyen terme (CDMT) initiés dans les secteurs de l'éducation, la santé, la justice et l'environnement.

Système de suivi et d'évaluation

13. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants: (i) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.
14. A cet égard, le système de gestion axée sur les résultats constituera la base du suivi quantitatif de la mise en œuvre du DSRP. De manière générale, ce suivi est fondé sur une liste élargie d'une centaine d'indicateurs retenus au terme d'un processus qui remonte à la phase d'élaboration du DSRP. Cette liste identifie l'ensemble des indicateurs pouvant mesurer les efforts le long de la chaîne d'impact. Les sectoriels concernés ont largement contribué au choix des indicateurs selon les critères fixés objectivement, à savoir la pertinence, la fiabilité et la stabilité. La possibilité d'être renseigné a également été retenue comme critère après avoir étudié et validé le coût de la collecte.
15. L'exercice de renseignement des indicateurs a révélé de grandes faiblesses des sources de données par rapport aux données historiques, même si d'importants efforts ont été enregistrés au cours de la période récente.
16. Les principaux problèmes de suivi de ces indicateurs sont essentiellement centrés sur la non disponibilité de séries rétrospectives. Les enquêtes n'étaient pas suffisamment réalisées et la plus part des sources administratives souffrent encore de moyens adéquats pour assurer une collecte

régulière et fiable. Il faut dire qu'entre 2001 et 2005, plusieurs activités d'enquête ont été réalisées, ce qui a permis de résorber le gap important d'informations.

17. Sur la période 2006-2010, il est prévu de faire une année sur deux des rapports sectoriels régionaux et chaque année, un rapport d'avancement et la cinquième année un rapport d'évaluation.
18. La première année du DSRPII (2006) sera marquée par la réalisation des évaluations de la mise en œuvre du DSRP 2003-2005 à travers une enquête de suivi et des évaluations participative conjointes des projets et programmes avec l'implication de tous les acteurs. Ces travaux constituent à la fois un bilan et l'établissement d'une situation de référence pour le suivi des progrès d'ici 2015.
19. La poursuite du calendrier d'exécution des opérations d'enquête permettra de documenter les différents types d'évaluation. Le Sénégal compte respecter la programmation des activités de collecte dans le cadre des projets de recensement, d'enquêtes auprès des ménages, de mise à jour des données des villages, des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes de type MICS et des enquêtes légères de suivi.
20. La recherche d'adéquation des sources au besoin de suivi et d'évaluation du DSRP, est surtout motivée par un engagement à renseigner les indicateurs de suivi du DSRP dont la liste restreinte avait été arrêté d'un commun accord avec les partenaires au développement. En plus des opérations d'enquêtes statistiques, les sources administratives joueront un important rôle dans le cadre du suivi. Toutefois, il importera de les mieux organiser afin qu'elles puissent répondre aux besoins et accroître leur degré de fiabilité.
21. Il sera mis en place un dispositif d'information capable de faciliter une meilleure liaison entre les différents organes (cf. organigramme en annexe).

Financement de la stratégie

22. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté a été répertorié dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2006-2010 selon
23. Les besoins de financement des actions prioritaires ont été ensuite évalués et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. Le gap de financement a été calculé et réparti entre les engagements de l'État et les ressources à rechercher auprès des partenaires financiers y compris le PPTE.
24. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels qui évolueront de 72 milliards de FCFA en 2006, à plus de 500 milliards en 2010.

VI. Risques de la stratégie

Les risques de la stratégie sont liés d'une part aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et d'autre part au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Le scénario optimiste constitue le scénario d'évolution favorable à une réduction substantielle de la pauvreté. Ainsi, les résultats escomptés supposent que les différents chocs identifiés et susceptibles de réapparaître sont maîtrisés de manière à éviter une perturbation éventuelle de l'atteinte de ces résultats. Ces chocs sont d'ordre naturel et économique.

Facteurs naturels

Le principal risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie qui demeure encore le principal déterminant de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait affecter significativement le secteur en l'entraînant vers un rythme en dessous de 5% contre 12 à 14% prévus sur la période 2006 - 2010. Tous les autres secteurs n'ayant pas connu de changement, ces contre-performances se traduiraient par une croissance économique allant de 5 à moins de 5%, niveau insuffisant pour atteindre les objectifs macroéconomiques et sociaux en 2015. Avec le développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales, l'effet de la pluviométrie sera de plus en plus réduit.

En plus du risque d'insuffisance de la pluviométrie, le secteur agricole est également exposé aux agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence, que l'intervention publique, pourrait en atténuer les effets.

Facteurs économiques

Sur le plan économique, le principal risque est lié à l'évolution des prix sur le marché international en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de l'année 2006, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré. Le risque de voir les perturbations persister dans ce secteur, se traduit par des taux de croissance sectoriels en dessous de 3% contre 8,4% attendus sur la période 2006-2010. Compte tenu de l'importance de la production nationale expliquée par l'énergie, les niveaux de croissance faibles du secteur affecteraient sans doute négativement les objectifs de réduction de la pauvreté. Si la situation défavorable enregistrée actuellement persiste, avec une flambée du prix du pétrole, les chances de réalisation des taux de croissance de 7% en moyenne sur la période seront totalement annihilées. Le taux de croissance que le Sénégal est en droit d'attendre serait de l'ordre de 4 à 5 %, largement insuffisant pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Les risques peuvent également être liés aux évolutions des grandes entreprises du secteur de la transformation. En dehors de l'énergie, les grandes entreprises du sous secteur de la chimie et des huileries sont aussi exposées. Les perturbations enregistrées en 2006 pourraient affecter la croissance du fait du rôle important que les entreprises de ces sous secteurs jouent dans l'économie. Les effets cumulés de non fonctionnement des unités de production se traduiraient par une perte de l'ordre de 1 point de croissance économique.

Les difficultés d'absorption des ressources peuvent également être érigées en risque si l'on sait qu'elles constituent les principales causes d'échec des programmes. Malgré le fait que des dispositions particulières soient prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la pauvreté de deuxième génération, les problèmes d'exécution des dépenses d'investissement dans le secteur public peuvent provenir de diverses origines. Ce risque se traduirait par une réduction des volumes d'investissement donc affecterait naturellement la croissance économique.

La non mobilisation de l'intégralité des ressources extérieures attendues est également un risque important déjà pris en compte dans les scénarii. La réussite de la stratégie repose sur l'hypothèse que toutes les ressources attendues soient mobilisées. Les moyens pour minimiser tous ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement et une collaboration fermes.